

PALIER 2 ^{de}		
Classe demandée	Démarche/dossier	Critères d'affectation
Classe d'origine : 2 ^{de} GT (1 ^{re} G ou T)		
1 ^{re} professionnelle 2 ^{de} professionnelle 1 ^{re} année de CAP	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 13.2 : avis passerelle : candidature en 1^{re} professionnelle - ANNEXE 14.1 : demande d'affectation après la 2^{de} GT 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème. - Avis passerelle (1^{re} pro) donné par le chef d'établissement d'accueil.
1 ^{re} technologique	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.1 : demande d'affectation après la 2^{de} GT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème. - Priorité aux élèves du bassin ou du département (ANNEXE 12.2)
1 ^{re} générale (uniquement en cas de changement d'établissement)	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 11.5 : changement d'établissement pour l'entrée en 1^{re} générale - ANNEXE 14.6 : au besoin : demande de dérogation de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission départementale d'affectation.
1 ^{re} Baccalauréat Français International (BFI – attachée à la série générale)	<p>Le recrutement est organisé par les lycées qui dispensent cet enseignement. Dossier à retirer auprès du lycée d'accueil.</p> <p>Ou à télécharger : Fiche 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen du dossier de candidature puis test écrit (2h30) et oral (15mn)
2 ^{de} GT (maintien ou redoublement)	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.1 : demande d'affectation après la 2^{de} GT (uniquement en cas de changement d'établissement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation automatique si même établissement.
Classe d'origine : 2 ^{de} professionnelle		
2 ^{de} GT 1 ^{re} technologique	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.2 : demande d'affectation après la 2^{de} professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème. - Avis passerelle donné par le chef d'établissement d'origine.
2 ^{de} professionnelle (réorientation) 1 ^{re} professionnelle (changement de spécialité et/ou d'établissement) 1 ^{re} professionnelle familles de métiers	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.2 : demande d'affectation après la 2^{de} professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème. - Avis du chef d'établissement d'origine.
Classe d'origine : 1 ^{re} professionnelle		
1 ^{re} technologique	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.2 : demande d'affectation après la 2^{de} professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème. - Avis passerelle donné par le chef d'établissement d'origine.
1 ^{re} professionnelle (changement de spécialité)	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.2 : demande d'affectation après la 2^{de} professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème. - Avis du chef d'établissement d'origine.
Classe d'origine : terminale CAP		
1 ^{re} professionnelle (CAP en concordance avec la spécialité du bac pro demandé)	<ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE 14.3 : demande d'affectation après la terminale CAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation au barème - Avis du chef d'établissement d'origine